

u trouver
ont peine,
ais comme
affragants
chancelier
contre ces
ntre elle ;
ablement,

a mort de
oni, après
o Délégué
ordre ma-

appliquer
er l'obser-
clarations
e ne s'en
continuer

rsale a été
al en pré-
ovince. Il
insi, de la
pas abolie.

le le Saint
le consen-
oserait lui
aurait ose
stitutions.
anctionné
longs mé-
; je laisse
usion pra-

on respect